

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente, sous la présidence de Mr Jean-Marie MOTTE, maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Date d'affichage : 1^{er} mars 2024

Etaient présents : Mesdames VANPOUILLE, FLEURY MORIN et MASQUELIN
Messieurs FOURNIER, LINSEELE, TESSIER et BLOT.

Etaient absents excusés : P. GAVELLE donne pouvoir à M. MOTTE
J. GODIN donne pouvoir à Me VANPOUILLE
A. BERTIN donne pouvoir à Me MASQUELIN

Secrétaire de séance : M. Thierry BLOT

Lecture du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2023, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ÉOLIENNES

La commune d'Heubécourt-Haricourt, étant très sollicitée par les sociétés d'exploitation d'énergie éolienne, monsieur le maire réitère sa demande auprès du conseil municipal concernant leur avis sur cette source d'énergie.

A la question : « Etes-vous favorables à l'implantation d'éoliennes dans la commune ? »

Vote Pour : 01 Contre : 10

Monsieur le maire prendra acte de ce vote pour répondre aux diverses sollicitations.

CLECT : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE S.N.A

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 *nonies* C ;

Vu les statuts de Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées le 21 décembre 2023, notifié aux communes par courrier du président de ladite commission en date du 15 janvier 2024 ;

Vu le rapport de présentation du maire ;

Considérant que le rapport de la commission locale des charges transférées est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le rapport ci-joint de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Seine Normandie Agglomération, en date du 21 décembre 2023. Les attributions de compensation seront diminuées de la GEPU. A savoir, pour Heubécourt-Haricourt, la redevance de 1 325,88 € payées précédemment passe à 1 138 €.

Vote pour : 11 contre : 0

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au registre et ampliation sera adressée à Monsieur le **P**réfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

REGIME INDEMNITAIRE DES ASTREINTES

Monsieur le maire présente au conseil municipal que, afin d'effectuer un contrôle de régularité des éléments de paies, la trésorerie des Andelys demande « la délibération fixant le régime indemnitaire des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés. »

Après délibération, il est constaté que la commune d'Heubécourt-Haricourt, n'est pas concernée par les astreintes.

POINTS BUDGETAIRE 2023 et DIVERS

- La Queue d'Haye : malfaçons et travaux pas terminés. Une réclamation a été effectuée et la commune ne règle pas.
- Salle polyvalente : un cabinet d'étude a été missionné mais il faut isoler les murs pour obtenir un gain énergétique, plus important, ce qui est dommage vu le charme de la salle.
- Défense incendie : Grumesnil : poteau sera posé par Véolia avec une subvention.
- Four à pain : seul projet retenu pour bénéficier de la subvention « Mon village, mon amour » (lavoir et cloches pas retenus)
- Routes : bouchage des nids de poule à faire.
- Projecteur église : électricien « Collette » a été missionné.
- P.L.U : prochaine réunion N°7 prévue le 30 avril 2024 avec les personnes publiques associées.

ZAENR : Zone d'Accélération Energies Renouvelables

Réunion prévue pour le recensement pour repérer ce qui pourrait être installé sur le territoire de la commune en : éolien / photovoltaïque / méthanisation / géothermie / hydraulique / bois – énergie.

COMMISSIONS

- LEADER : projet chocolats + stickers « Normandie » / Manoir : à Gisors rénovation pour musée d'art contemporain et festival à Gisors / APEER : entreprise de services avec recyclage de compost, ces projets seront subventionnés.
- SNA : traitement des déchets et biodéchets en réflexion
- IDS : toujours problème de recrutement d'instructeurs
- SIEVN : baisse de 17% de la consommation d'eau en 2023
- SIVOS : perspective de 82 élèves pour septembre 2024. Problèmes de discipline
- Commission sociale : très bonnes retombées du Noël 2023 / présence du camion anti gaspi Ecoute Solidarité Partage / expérience d'un an du TAD : Transport A la Demande / ateliers équilibre (30 personnes)
- Comité des fêtes : annulation exposition puériculture du 10 mars pour insuffisance d'exposants
- Urbanisme : - Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : 9 rue du château / 8 A rue Chevreuse
La commune n'a pas préempté.
- Demande de CU 1b ; pour Fleury / Bertin / Taillieu

QUESTIONS DIVERSES

- Beffroi de l'église : que fait-on ? Peut être existe-t-il d'autre technique que celle proposée par BODET ?
- RD1/ rue Chevreuse « STOP » : que faut-il faire ? bandes rugueuses..
- Fil du téléphone, le long de la route de la Mare Queuzeux, est décroché, 2 déclarations de sinistre faites chez Orange par la Mairie.
- Bilan des lampadaires défectueux
- Passages piétons avec lampes solaires : certaines ne fonctionnent plus.
- Avaloirs descellés : rue du Thuit et rue du Parc
- Traversées de trottoir (« gargouille ») pour les eaux pluviales urbaines défectueuses : rue Chevreuse et place de l'église.
- Coupigny : poteau en bois près de l'abri bus.
- Présence de ragondins à la mare du village.

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée samedi 9 mars 2024 à 00 h 15 ».